

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 28 AVRIL 2011

Nombre de conseillers en exercice : 15
 Nombre de présents : 12
 Nombre de votants : 14

Date de la convocation : 21/04/2011
 Date d'affichage : 21/04/2011

L'an deux mille onze, le JEUDI 28 AVRIL, à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Étaient présents : M. Richard MAURY, Maire, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. André LETELLIER, M. Jean-Claude BAYEUX, M. Jean-Pierre ISABEL, Maires Adjoints, M. Emmanuel GOSSIEAUX, Mme Agnès OLIER.M. Alain PRENELLE, Mme Janine KERSPERN, M. Gérard JEHANNE, M. Joël THOMASSE, M. Claude PERONNE.

Excusés : Mme Valérie SABOUROUX – DALES
 Mme Dominique JOCKUM ayant donné procuration à M. Claude PERONNE
 M. Claude HAMEL ayant donné procuration à M. André LETELLIER

Secrétaire de séance : M. André LETELLIER

APPROBATION DU COMPTE-ADMINISTRATIF 2010

Sous la Présidence de Mme Janine KERSPERN, le Compte Administratif 2010, présenté par M. ROSSI, Receveur Municipal, est approuvé par 13 voix pour, 0 voix contre, et aucune abstention.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	403 075,26	G	583 352.61
	Section d'investissement	B	313 427.45	H	362 949.51
REPORTS DE L'EXERCICE 2009	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	424 963.45 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	313998.23 (si excédent)
TOTAL (réalisations + reports)			716502.71 = A+B+C+D		1 685 263.80 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2011	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	418212.00	L	7 846.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2011		418212.00 = E+F		7 846.00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		403 075.26 = A+C+E		1 008316.06 = G+I+K
	Section d'investissement		731 639.45 = B+D+F		684 793.74 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		1 134714.71 = A+B+C+D+E+F		1 693 109.80 = G+H+I+J+K+L

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010

Considérant que le Compte de Gestion 2010 du Receveur Municipal correspond au Compte Administratif 2010 de la commune, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le Compte de Gestion 2010 du Receveur Municipal.

AFFECTATION DU RESULTAT 2010

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 605 240.80 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
<u>A - Résultat de l'exercice 2010</u>		180 277.35 €
<u>B - Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif)		424 963.45 €
C - Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)		605 240.80 €
<u>D - Solde d'exécution d'investissement</u>		
D 001 (besoin de financement).		0.00 €
R 001 (excédent de financement)		363 520.29 €
<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement</u>		
Besoin de financement		363 520.29 €
Excédent de financement		0.00 €
Besoin de financement d'investissement F	= D + E	46 845.71 €
AFFECTATION = C	= G + H	605 240.80 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		46 845.71 €
2) H Report en fonctionnement R 002		558 395.09 €
DEFICIT REPORTE D 002		0.00 €

BUDGET PRIMITIF 2011

Monsieur ROSSI présente le Budget 2011 étudié par la Commission Finances. Le Conseil Municipal décide de voter ce budget : par nature et chapitre en section de fonctionnement et par article en section d'investissement avec opération.

SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

Chap.	libellé	vote	Total (RAR + voté)
011	Charges à caractère général	539 687 €	539 687 €
012	Charges de personnel	202 760 €	202 760 €
014	Atténuation de produits	0 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante	148 637 €	148 637 €
	Total des dépenses de gestion courante	891 084 €	891 084 €
66	Charges financières	0 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	0 €
68	Dotations aux amortissements	0 €	0 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	0 €	0 €
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	891 084 €	891 084 €
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	225 654 €	225 654 €
042	<i>Opération d'ordre entre section</i>	13 487 €	13 487 €
	<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>	239 141 €	239 141 €
	TOTAL	1 130 225 €	1 130 225 €
		D 002 résultat reporté	0 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNMENT CUMULEES		1 130 225 €

RECETTES

Chap.	libellé	vote	Total (RAR + voté)
70	Produits des services	12 000 €	12 000 €
73	Impôts & taxes	171 858 €	171 858 €
74	Dotations & participations	354 972 €	354 972 €
75	Autres produits de gestion courante	26 000 €	26 000 €
013	Atténuation de charges	7 000 €	7 000 €
	Total des recettes de gestion courante	571 830 €	571 830 €
76	Produits financiers	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €
	Total des recettes réelles de fonctionnement	571 830 €	571 830 €
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0 €	0 €
	TOTAL	571 830 €	571 830 €
		R 002 résultat reporté	558 395 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNMENT CUMULEES		1 130 225 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	239 141 €
--	-----------

SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	libellé	vote	Total (RAR + voté)
010	Stocks	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	31 000 €	59 716 €
204	Subventions d'équipement versées	2 020 €	15 203 €
21	Immobilisations corporelles	140 800 €	432 580 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €
	Total des opérations d'équipement	130 320 €	214 853 €
	Total des dépenses d'équipement	304 140 €	722 352 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €
16	Remboursement d'emprunts	0 €	0 €
26	Participations et créances rattachées	0 €	0 €
27	Autres immos financières	0 €	0 €
020	Dépenses imprévues Investissement	0 €	0 €
	Total des dépenses financières	0 €	0 €
45X-1	Total des opérations pour le compte de tiers	0 €	0 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	304 140 €	722 352 €
	<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>
	TOTAL	304 140 €	722 352 €
	D 001 solde d'exécution négatif reporté ou anticipé		0 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		722 352 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	libellé	vote	Total (RAR + voté)
010	Stocks	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	7 846 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €	0 €
	Total des recettes d'équipement	0 €	7 846 €
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	65 000 €	65 000 €
1068	Dotations Fonds divers Réserves	46 845 €	46 845 €
024	Produit des cessions	0 €	0 €
	Total des recettes financières	111 845 €	111 845 €
45X2	Total des opérations pour le compte de tiers	0 €	0 €
	Total des recettes réelles d'investissement	111 845 €	111 845 €
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>225 654 €</i>	<i>225 654 €</i>
040	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>13 487 €</i>	<i>13 487 €</i>
	Total des recettes d'ordre d'investissement	239 141 €	239 141 €
	TOTAL	350 986 €	358 832 €
	R 001 solde d'exécution positif reporté ou anticipé		363 520 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		722 352 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	239 141 €
--	-----------

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués par décision	Variation de taux	Produit attendu
taxe d'habitation	992 400 €	7.39 %	0 %	73 338 €
taxe foncière propriétés bâties	602 300 €	8.34 %	0 %	50 232 €
taxe foncière propriétés non-bâties	67 300 €	16.07 %	0 %	10 815 €
cotisation foncière des entreprises	62 900 €	9.54 %	0 %	6 001 €
total	1 724 900 €			140 386 €

Opération Cœur de Bourg : Concours de la DDE du Calvados pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement de l'entrée Nord et de la rue du Bigard

Au cours de sa séance du 19 février 2001 le Conseil Municipal a sollicité le concours de la Direction Départementale de l'Équipement du CALVADOS pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation des travaux d'aménagement de l'entrée Nord et de la rue du Bigard dans le cadre d'une opération Cœur de Bourg.

Ce concours a été autorisé par Arrêté Préfectoral en date du 9 avril 2001.

Après étude, la Direction Départementale de l'Équipement du CALVADOS propose une estimation prévisionnelle définitive s'élevant à 320 509,85 € HT, soit 2 099 339,51 Francs HT et 2 510 810,06 Francs TTC, aux conditions économiques du mois de mars 2009.

L'ouvrage fait partie du domaine de l'infrastructure. Il lui est affecté un deuxième degré de complexité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette estimation prévisionnelle définitive.

Le taux de rémunération du service est de 5,95 % , qui multiplié par le coefficient représentant l'étendue de la Mission, soit 1,15 , conduit à un taux de rémunération de la mission de 6,84% .

Le forfait de rémunération initiale définitif, produit de ce taux par l'estimation prévisionnelle définitive, est donc égal à 21 922,87 € Hors Taxes, soit 26 219,75 € Toutes Taxes Comprises.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DE L'AMENAGEMENT DES PETITES COMMUNES RURALES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de travaux de voirie 2011, rue de la Poste et rue de Bombanville, établi par VRD Services.

Le coût de ces travaux est estimé comme suit :

- maîtrise d'œuvre : 1 890.00 € HT
- renforcement de la collecte des eaux pluviales rue de Bombanville : 2 790.00 € HT
- réfection de chaussée et de trottoirs rue de la Poste : 38 618.00 € HT
- TOTAL : 43 298.00 € HT soit 51 784.41 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le projet présenté
- sollicite, auprès de Monsieur le Président du Conseil Général du Calvados, une subvention au titre de l'aménagement des petites communes rurales.
- s'engage à financer, sur le budget de la commune, le reste de la dépense.

PERSONNEL COMMUNAL

Renouvellement d'un emploi sous contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 11 mai 2010 décidant la création d'un emploi d'agent polyvalent sous Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE PASSERELLE) à temps complet.

Une convention entre l'Etat, représenté par la Mission Locale de l'Agglomération Caennaise, a été signée pour l'embauche de Monsieur Matthias Lecapelain du 12 mai 2010 au 11 mai 2011 sur cet emploi.

Considérant que le contrat de Monsieur Lecapelain, qui donne toute satisfaction dans son travail, arrive à terme le 11 mai 2011, Monsieur le Maire propose de le renouveler. Il précise que les CAE Passerelle n'existent plus, mais il est possible à titre dérogatoire de conclure une convention entre l'Etat, l'employeur et le salarié pour un CAE de douze mois aidé par l'Etat à hauteur de 65 % du salaire brut sur la base du SMIC horaire brut avec une exonération des charges patronales des cotisations de sécurité sociale, si l'employeur s'engage à embaucher le salarié à l'issue de cette période.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer le renouvellement de la convention Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi avec l'Etat, représenté par la Mission Locale de l'Agglomération Caennaise, pour cet emploi d'agent polyvalent, à compter du 12 mai 2011, pour une durée de douze mois.
- autorise le Maire à signer le renouvellement du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi avec Monsieur Matthias Lecapelain, pour une durée de douze mois. La durée hebdomadaire de travail est de 35 heures.
- autorise le Maire à payer les heures supplémentaires que Monsieur Matthias Lecapelain pourrait être amené à effectuer pour la commune.
- s'engage à créer un poste pour embaucher Monsieur Lecapelain à l'issue du contrat

Emplois saisonniers :

Monsieur le Maire donne lecture de deux candidatures de jeunes étudiants domiciliés sur la commune. Il informe que ces deux personnes seront embauchées chacune 15 jours cet été (entre le 15 juillet et 15 août), sur le poste d'adjoint technique territorial saisonnier existant.

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME N°1

Monsieur le Maire propose de discuter lors d'une prochaine réunion d'un projet de 1^{ère} modification du PLU approuvé le 11 mai 2010.

INSTITUTION D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles

- L.211-1 et suivants, R 211-1 et suivants,
- L 213-1 et suivants et R 213-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 mai 2010 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que la commune doit se donner les moyens de saisir les opportunités foncières propres à lui permettre de réaliser les équipements collectifs générés par son développement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'instituer le Droit de Préemption Urbain sur les zones urbaines (U) et les zones d'urbanisation futures (AU et 1AU) du Plan Local d'Urbanisme.

Le plan de délimitation des terrains soumis au Droit de Préemption Urbain est annexé à la présente délibération.

Conformément à l'article R.211-2 et R.211-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération :

- sera affichée pendant un mois en mairie à compter du 16 mai 2011
- fera l'objet d'une insertion à la rubrique "annonces légales" dans les journaux Ouest France et Liberté Normandie,
- sera adressée aux administrations et organismes suivants :
 - Monsieur le Préfet du Calvados,
 - Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement Services Aménagement et Urbanisme, boulevard Général Vanier 14035 CAEN Cedex,
 - Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux, 6 place Gambetta - 14034 CAEN Cedex,
 - Monsieur le Président du Conseil Supérieur de Notariat, 31 rue du Général Foy - 75008 PARIS
 - Monsieur le Président de la Chambre Départementale des Notaires, place Guillouard - 14000 CAEN

- Monsieur le Bâtonnier du Barreau de CAEN, Tribunal de Grande Instance, place Fontette - 14052 Caen Cedex
- Greffe du Tribunal de Grande Instance place Fontette - 14052 Caen Cedex

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR)

Avis sur le projet de PDIPR - Désignation des chemins à inscrire au PDIPR

Monsieur le Maire remet à chaque Conseiller un plan relatif aux chemins de Thaon à inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Les Conseillers estimant que ce dossier manque de précision, la décision est reportée.

COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ORIVAL

Monsieur le Maire expose les principales informations de la communauté de communes.

SIART : nouveau règlement d'assainissement pour les usagers du service

Le Conseil Syndical du SIART a adopté un nouveau règlement d'assainissement pour les usagers du service. Ce règlement est affiché en Mairie et sera inséré dans chaque nouveau permis de construire ou déclaration préalable. Les usagers en recevront une copie avec leur prochaine facture de la Lyonnaise des Eaux.

AFFAIRES DIVERSES

Restaurant scolaire : Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de Monsieur de Seze relative au problème dans la conception électrique du restaurant scolaire. Celui-ci se dit surpris d'apprendre que nous ne disposons pas de la puissance nécessaire à l'alimentation du restaurant scolaire. Il regrette ce retard, mais n'est en aucun cas responsable de cet oubli qui aurait dû selon lui « être signalé par les services instructeurs ou concessionnaires lors de l'instruction du permis de construire, dont l'arrêté d'obtention ne fait aucun état à ce sujet ».

Le SDEC réalise l'étude définitive pour les travaux de pose d'un transformateur et d'un renforcement de ligne. La Préfecture a fait opposition au permis de construire. Le SDEC déposera très prochainement un nouveau permis de construire prenant en compte les remarques de l'Etat.

Les trottoirs et la voirie de la rue de la Forge ayant été refaits en 2010, le Conseil demande au Maire de veiller à ce qu'un constat d'huissier soit fait avant le début des travaux d'électricité.

MTL : Monsieur Péronne explique qu'une solution pourrait être trouvée pour réguler le chauffage de la salle en période hivernale, mais que cela ne réglerait pas le problème de chaleur l'été.

Salle d'exposition : un nuancier sera présenté au Conseil pour le choix de la couleur des menuiseries.

Atelier « Serge Saint » : la salle située au dernier étage de la Maison des Associations sera baptisée « atelier Serge SAINT » à la mémoire de Serge qui animait l'atelier sculpture de l'Association le Thaon des Loisirs depuis de nombreuses années et qui est décédé en décembre 2010. Une cérémonie se déroulera le mercredi 18 mai 2011 à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de THAON lève la séance à vingt trois heures cinquante minutes.